



Exigences linguistiques

Je n'ai pas encore de preuve de maîtrise du français à soumettre et je n'ai pas encore procédé à mon inscription à l'examen de l'OQLF.

Je souhaite néanmoins faire ma demande d'admission maintenant. Je communiquerai avec l'Ordre ultérieurement concernant les exigences linguistiques.

Je comprends qu'à moins de bénéficier d'une exception ou d'une dérogation, je devrai prouver que j'ai une maîtrise suffisante du français avant d'obtenir un permis d'exercice.